

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 MAI 2014

Le conseil d'arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du 8^e arrondissement, le mardi 13 mai 2014, à 19h, en séance publique, sous la présidence de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
Mme Erika DUVERGER
M. Vincent BALADI
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
M. Grégoire GAUGER
Mme Bérengère de REYNIÈS
M. Pierre LELLOUCHE
Mme Catherine LECUYER
M. François LEBEL
M. Marc PACHECO
Mme Eve DESBONNETS
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Ordre du jour

082014007 Désignation du secrétaire de séance.

082014008 Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement du 13 avril 2014.

082014009 Vote du compte administratif 2013 de l'état spécial du 8^e arrondissement.

082014010 Désignation des membres du conseil du 8^e arrondissement au sein du comité de gestion de la 8^e section du CASVP.

082014011 Désignation des représentants du conseil du 8^e arrondissement au sein du conseil d'administration du conservatoire municipal du 8^e arrondissement Camille SAINT-SAËNS.

082014012 Désignation des représentants du conseil du 8^e arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement.

082014013 Désignation des représentants du conseil du 8^e arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 8^e arrondissement.

2014 DJS 8 Subvention de 5.700 euros à quatre associations sportives du 8^e arrondissement.

2014 DVD 1028 Extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.

VMA82014001 Vœu relatif à l'instauration d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSPDA) dans le 8^e arrondissement, présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

VMA82014002 Vœu relatif à la mise en place d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSPDA) dans le 8^e arrondissement, présenté par Mme Corine BARLIS.

VMA82014003 Vœu relatif au bilan d'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013, présenté par Mme Catherine LECUYER.

1° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

2°/ Sur proposition de **Mme Jeanne d'HAUTESERRE**, **M. Grégoire GAUGER**, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, est nommé secrétaire de séance **A L'UNANIMITE** des présents. **Mme Martine PEYREL**, Directrice Générale des Services de la mairie du 8^e arrondissement, est nommée secrétaire auxiliaire.

3° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE propose au conseil d'arrondissement d'approuver le compte rendu de la séance du dimanche 13 avril 2014 et demande s'il y a des remarques.

Mme BARLIS observe que la liste des Adjointes au Maire présentée et votée lors de la séance du 13 avril 2014 ne précisait pas les délégations des élus ni leur rang contrairement au contenu du compte rendu du conseil d'arrondissement précité. Pour cette raison, elle souhaite s'abstenir.

M. BEIGBEDER n'ayant pas eu connaissance du compte rendu envoyé par message électronique demande une version papier avant chaque conseil. Il s'abstiendra également sur cette délibération.

Le compte rendu de la séance du mardi 13 avril 2014 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ** des membres présents.

- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR: 11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS).
- **ABSTENTIONS : 2** (M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS).

4°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif au vote du compte administratif 2013 de l'état spécial du 8^e arrondissement.

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'arrondissement doit adopter chaque année, en juin, le compte administratif de l'ESA de l'année précédente. Le Maire d'arrondissement, puisqu'il est ordonnateur des dépenses de l'ESA, ne peut pas rapporter ce projet de délibération excepté lorsqu'il y a changement de Maire d'arrondissement. Or, Mme d'HAUTESERRE a été élue Maire d'arrondissement le 13 avril dernier et peut donc en 2014 rapporter ce projet puisqu'elle n'a pas ordonné les dépenses en 2013. A contrario, M. LEBEL, ancien Maire d'arrondissement, ayant quitté ses fonctions le 13 avril 2014 a ordonné les dépenses de l'ESA en 2013. Il ne pourra donc pas prendre part au vote de ce projet.

Mme d'HAUTESERRE demande à l'assemblée d'adopter le compte administratif de l'année précédente et de donner son quitus à l'ensemble des dépenses ordonnées en 2013 par M. LEBEL alors Maire du 8^e arrondissement. Elle précise qu'elle accorde toute sa confiance en la gestion de son prédécesseur et se félicite du taux d'exécution du compte administratif 2013. Cette exécution met en évidence un budget bien anticipé et calibré. Il est la marque d'une saine gestion qui a permis notamment de faire fonctionner les équipements de proximité dans de bonnes conditions, ce qui est essentiel pour le Maire d'arrondissement.

M. BEIGBEDER demande des explications sur les dépenses concernant les frais d'affranchissement, les catalogues et imprimés et les autres services extérieurs. Il s'agit essentiellement de dépenses nécessaires à l'animation culturelle en Mairie et dans d'autres équipements de proximité comme le conservatoire municipal. S'y ajoutent également les dépenses relatives à l'animation des quartiers (envois invitations, dépliants, flyers, cartons, enveloppes, programmes, affiches ...).

Il s'interroge sur le montant élevé des frais de nettoyage des locaux des crèches par rapport aux écoles. Dans les crèches, le nettoyage est effectué par un prestataire désigné dans le cadre d'un marché de la ville de Paris. Les crédits nécessaires au nettoyage des crèches sont délégués et inscrits à l'état spécial d'arrondissement. Pour les écoles, sont inscrits uniquement les crédits de nettoyage ponctuels effectués après travaux. Pour ce qui concerne le nettoyage quotidien des locaux des écoles, il est effectué par des agents de la ville de Paris dont le coût n'est pas inscrit à l'état spécial mais dans le budget de fonctionnement de la ville de Paris. Il y a donc sur le budget écoles qu'une petite part des dépenses réelles que nécessite le nettoyage des établissements.

M. BEIGBEDER souhaite également connaître l'utilisation des crédits enregistrés sous l'intitulé « frais de réception dans les espaces verts ». Ces crédits sont essentiellement utilisés pour l'achat de sapins de Noël qui sont livrés sur la voie publique et dans les écoles et les crèches.

Il demande des précisions sur la dotation d'investissement qui s'élève à 143 325 euros. La dotation d'investissement est une dotation spécifique allouée à chaque Maire d'arrondissement qui lui permet de réaliser un certain nombre de travaux dans les équipements de proximité et sur la voirie à la demande notamment des conseils consultatifs de quartiers. Il peut également acheter du mobilier pour les crèches, écoles ...

M. LEBEL rappelle que l'état spécial d'arrondissement ne fonctionne pas selon les mêmes règles qu'un budget classique et que la Mairie d'arrondissement ne peut pas être administrée comme une entreprise ou une association. Il précise que le montant global de l'état spécial est alloué par la Mairie de Paris et que les dépenses à caractère général sont fixées par les directions de la ville. Un objectif d'économie n'a pas lieu d'être car cela reviendrait pour l'exercice suivant, à soustraire au budget alloué l'économie réalisée. Or, le pourcentage d'exécution de la dotation de gestion locale (DGL), dotation essentielle de l'état spécial étant de 99,5%, une diminution de celle-ci remettrait en cause le fonctionnement quotidien des équipements de proximité.

Concernant le montant des affranchissements, M. LEBEL indique qu'au regard du rayonnement culturel du 8^e arrondissement et d'une population de plus de 41 000 habitants, ce poste budgétaire est raisonnable. En outre, il fait remarquer au conseil d'arrondissement que le montant des locations immobilières qui s'élève à 158 280 euros correspond à la location annuelle de la maison des associations du 8^e arrondissement.

Enfin, dans un souci de meilleure lisibilité, M. BEIGBEDER demande s'il serait possible lors du prochain exercice budgétaire, de dissocier les dépenses obligatoires imposées par la Mairie centrale de celles qui seront engagées directement par le Maire du 8^e arrondissement.

- M. François LEBEL, Maire du 8^e arrondissement en 2013, ne prend pas part au vote.
- **A L'UNANIMITE (10 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement **ADOpte** le compte administratif 2013 de l'état spécial du 8^e arrondissement.
- Nombre de votants : **12**
- Suffrages exprimés **POUR** l'adoption du compte administratif: **10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÉS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS).
- **ABSTENTIONS** : **2** (M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS).

5°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la désignation des représentants du conseil d'arrondissement au sein du Comité de gestion de la 8^e section du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Mme d'HAUTESERRE rappelle que, dans chaque arrondissement de Paris, il existe un comité de gestion de la section d'arrondissement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Ce comité est présidé de droit par le Maire d'arrondissement et composé d'élus du conseil d'arrondissement et d'administrateurs bénévoles. Les élus doivent être désignés par le conseil d'arrondissement.

Pour le 8^e arrondissement, Madame Jeanne d'HAUTESERRE propose les élus suivants : Madame Catherine LECUYER, Madame Bérengère de REYNIÉS, Madame Corine BARLIS, Monsieur François LEBEL et Monsieur Vincent BALADI.

- **A L'UNANIMITE**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** à la liste proposée des représentants du Conseil d'arrondissement au sein du comité de gestion du Centre d'Action Sociale du 8^e arrondissement.
- Nombre de votants : **13**
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13**
- Nombre d'abstentions : **0**

6°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la désignation des représentants du Conseil du 8^e arrondissement (élus et personnalités qualifiées) au sein du Conseil d'administration du Conservatoire Municipal Camille SAINT-SÄENS du 8^e arrondissement.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE rappelle que chaque conservatoire municipal est doté d'un conseil d'administration. S'agissant d'un équipement de proximité, le conseil d'arrondissement doit procéder à la désignation d'élus du conseil d'arrondissement et de personnalités qualifiées qui seront membres de ce conseil.

Pour le 8^e arrondissement, Mme d'HAUTESERRE propose les élus suivants: elle-même, Madame Jeanne d'HAUTESERRE souhaite siéger; elle propose également Madame Erika DUVERGER, Monsieur Grégoire GAUGER et Madame Sophie BOYER CHAMMARD.

Pour les personnalités qualifiées, Mme d'HAUTESERRE propose les noms suivants : Monsieur Christophe PINGUET, Monsieur Jean-Marie FOURNIER : Directeur de la Salle Gaveau, Monsieur Laurent BAYLE : Directeur de la salle Pleyel, Monsieur Jean-Jacques BRAGHINI : Directeur du Centre d'Animation Beaujon.

- Nombre de votants : **13**
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13**
- Nombre d'abstentions : **0**
- **A L'UNANIMITE**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** à ce projet de délibération.

7°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein des Conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement

Dans chaque école maternelle ou élémentaire, un représentant du Maire de Paris et un représentant de l'arrondissement siègent au conseil d'école. Il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant du conseil d'arrondissement dans chacune des écoles de l'arrondissement.

Pour le 8^e arrondissement, Mme d'HAUTESERRE propose la liste suivante :

- Ecole maternelle Bienfaisance : Grégoire GAUGER,
- Ecole maternelle Roquépine : Vincent BALADI,
- Ecole maternelle Moscou : Mme Eve DESBONNETS,
- Ecole primaire et maternelle Paul BAUDRY : Erika DUVERGER,
- Ecole primaire et maternelle Robert Estienne : Erika DUVERGER,
- Ecole primaire et maternelle Monceau : Sophie BOYER CHAMMARD,
- Ecole primaire Bienfaisance : Bérengère de REYNIÈS,
- Ecole primaire Florence : Catherine LECUYER,
- Ecole primaire Surène : Vincent BALADI,

M. Charles BEIGBEDER et Mme Corine BARLIS regrettent de ne pas avoir été associés en amont aux propositions faites et voteront contre.

- **A LA MAJORITE**, le conseil du 8^e arrondissement **APPROUVE** la désignation des représentants du Maire du 8^e arrondissement dans les Conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques de l'arrondissement.
- Nombre de votants : **13**
- Nombre de suffrages exprimés **POUR** l'adoption de la délibération: **11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS).
- Nombre de suffrages exprimés **CONTRE** l'adoption de la délibération: **2** (M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS).

8°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein des collèges et lycées du 8^e arrondissement.

Dans chaque lycée et collège parisiens, il est prévu que des élus d'arrondissement siègent au conseil d'administration selon une répartition fonction du nombre d'élèves accueillis dans ces établissements.

Pour le 8^e arrondissement, Mme d'HAUTESERRE propose la liste suivante :

COLLEGE CHAPTAL

Titulaires :

- Monsieur François LEBEL
- Monsieur Vincent BALADI

Suppléants :

- Madame Erika DUVERGER
- Monsieur Grégoire GAUGER

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE CHAPTAL

Titulaires :

- Madame Erika DUVERGER
- Madame Bérengère de REYNIÈS
- Madame Sophie BOYER CHAMMARD

Suppléants :

- Monsieur Vincent BALADI
- Monsieur François LEBEL
- Monsieur Grégoire GAUGER

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE RACINE

Titulaires :

- Monsieur Vincent BALADI
- Monsieur Grégoire GAUGER
- Madame Erika DUVERGER

Suppléants :

- Madame Sophie BOYER CHAMMARD
- Monsieur Bérengère de REYNIÈS
- Monsieur François LEBEL

COLLEGE CONDORCET

Titulaires :

- Monsieur Grégoire GAUGER
- Madame Bérengère de REYNIÈS
- Monsieur François LEBEL

Suppléants :

- Madame Erika DUVERGER
- Monsieur Vincent BALADI
- Madame Sophie BOYER CHAMMARD

COLLEGE OCTAVE-GREARD

Titulaires :

- Madame Erika DUVERGER
- Monsieur Vincent BALADI
- Madame Sophie BOYER CHAMMARD

Suppléants :

- Monsieur Grégoire GAUGER
- Monsieur François LEBEL
- Madame Bérengère de REYNIÈS

- **A LA MAJORITE**, le conseil du 8^e arrondissement **APPROUVE** la désignation des représentants du Maire du 8^e arrondissement dans les Conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques de l'arrondissement.
- Nombre de votants : **13**
- Nombre de suffrages exprimés **POUR** l'adoption de la délibération : **11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS).
- Nombre d'abstentions : **1** (M. Charles BEIGBEDER)
- Nombre de suffrages exprimés **CONTRE** l'adoption de la délibération : **1** (Mme Corine BARLIS)

9°/ M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de subvention de 5.700 euros attribuée à quatre associations sportives du 8^e arrondissement.

La ville de Paris en concertation avec les Mairies d'arrondissement attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives des collèges et lycées parisiens. Dans les établissements du 8^e, quatre associations effectuent des efforts importants pour promouvoir le sport au profit de leurs élèves. A ce titre, M. GAUGER propose d'attribuer une subvention aux établissements suivants: 1000€ pour le collège Chaptal, 700€ pour le lycée Chaptal, 2500€ pour le lycée Racine et 1500€ pour le collège Condorcet.

- **A L'UNANIMITE**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.

10°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement, présente les projets d'extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation, l'insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service et la demande de délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.

Le projet de délibération porte sur la poursuite de la politique des transports initiée par la municipalité parisienne depuis 2001 et tout particulièrement sur les modalités de redistribution de l'espace public en faveur des transports en commun de surface. Il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à prendre toutes les décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, des fournitures et des services nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

Les orientations retenues doivent permettre l'extension du Tramway des Maréchaux, l'arrivée dans Paris de nouvelles lignes à haut niveau de service, l'amélioration des liaisons entre les gares et la création d'une liaison à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine rive droite.

Madame BOYER CHAMMARD fait part de son inquiétude à propos de la création d'une liaison à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine qui concerne le 8^e arrondissement. S'il est évidemment utile d'améliorer les transports en commun dans Paris, il est important de ne pas le faire toujours au détriment de la circulation des voitures particulières. Or, il est mentionné dans le projet de délibération « la reconquête des berges doit se poursuivre » et « il faut diminuer le transport automobile de transit ». Une politique systématique contre la voiture particulière ajoutée à la fermeture des voies sur berges, ne serait pas cohérente et insupportable pour les parisiens nombreux contraints d'utiliser leurs véhicules. A ce stade, elle propose toutefois de voter favorablement pour ce projet de délibération en indiquant qu'il faudra être très vigilant sur la mise en œuvre de celui-ci qui est au stade des études.

M. PACHECO s'inquiète sur la signification des « liaisons à haut niveau de service » et s'interroge sur l'opportunité de développer un réseau de bus électriques sur les quais hauts de la Seine. Par ailleurs, il considère que la création d'un tramway qui traverserait Paris constituerait une grave erreur.

Mme BARLIS précise qu'en ce qui concerne les bus à haut niveau de service, il ne s'agit pas de tramways mais plutôt des bus plus rapides adaptés aux personnes handicapées.

M. LEBEL souligne la globalité de la délibération présentée. En effet, il est demandé par la Maire de Paris de donner un blanc seing à un projet important dont on connaît mal le contenu et qui aura des conséquences importantes dans le 8^e arrondissement concernant la circulation sur les quais.

M. LELLOUCHE fait part de son opposition à la politique de transports de la municipalité, politique qui n'a apporté aucune fluidité du trafic automobile et aucune diminution du niveau de pollution. Constatant que Paris est devenu un embouteillage permanent, il s'interroge sur les avantages à développer le tramway au sein d'un espace saturé.

Mme BARLIS insiste sur le fait que le développement du tramway sera très utile pour les personnes qui travaillent à Paris mais qui n'y habitent pas. En outre, elle déclare que la politique de transports au cours des mandatures de M. Bertrand DELANOÉ a réduit nettement les taux de pollution à Paris.

M. GAUGER suggère que la Maire de Paris concentre plutôt sa politique de transports sur le métro parisien qui est le principal moyen de déplacement des habitants. Il indique que d'importants efforts pourraient être engagés pour améliorer la propreté, la sécurité, le confort des usagers et pour augmenter la fréquence des rames, bien entendu, en relation étroite avec la RATP.

- **A LA MAJORITE (6 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet de délibération: **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS, Mme Catherine LECUYER).
- Suffrages exprimés **CONTRE** : **2** (M. Marc PACHECO, M. Charles BEIGBEDER).
- **ABSTENTIONS** : **5** (Mme Erika DUVERGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS).

11°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente un vœu relatif à l'instauration d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSPDA) dans le 8^e arrondissement.

« Considérant que la sécurité des personnes et des biens est la première liberté car elle conditionne l'exercice de toutes les libertés reconnues aux citoyens ;

« Considérant que les habitants du 8^e ont droit et aspirent à la sécurité et à la tranquillité publique ;

« Considérant que les incidents à la sortie des établissements de nuit se multiplient depuis plusieurs mois et que l'on déplore une victime au mois de mars dernier au 72 boulevard Malesherbes ;

« Considérant que cette dégradation de la sécurité dans le 8^e tend à s'étendre à d'autres quartiers de l'arrondissement ;

« Considérant que la sécurité des personnes et des biens relève de la compétence du Préfet de Police et des services locaux placés sous son autorité ;

« Considérant que le Maire du 8^e et son équipe ont fait de la sécurité publique une priorité nommant ainsi un adjoint au Maire à la sécurité ;

« Considérant que lors de la réunion qui s'est tenue le lundi 12 mai au commissariat du 8^e, co-présidée par le Préfet de Police et le Maire du 8^e, Madame le Maire a fait des propositions précises visant à la création de brigades spécialisées chargées de la surveillance des établissements de nuit à leur fermeture (de 2 h à 8 h du matin) ainsi qu'à la mise en place de portiques détecteurs de métaux à leur entrée ;

« Considérant que la sécurité publique ne concerne pas exclusivement les Champs-Élysées et ses abords, mais également la gare Saint-Lazare et les espaces verts situés à proximité ;

« Considérant qu'il convient d'établir un plan d'action et de suivi des dispositions prises en matière de sécurité »

Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du 8^e demandent à Monsieur le Préfet de Police de mettre en place, dans les meilleurs délais, les dispositions citées plus haut et que soit instauré un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSPDA) impliquant les élus du 8^e, le commissaire de l'arrondissement, le substitut du Procureur de la République, des magistrats, des représentants de l'Education nationale, la Direction de la Prévention et de la Protection des Parisiens.

M. LEBEL informe le Conseil d'arrondissement que la mise en place du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été reportée dans le 8^e arrondissement en raison des changements successifs des commissaires de Police ces dernières années. Il indique qu'il considère utile que le nouveau Maire d'arrondissement réactive le processus, notamment au regard de l'aggravation récente des problèmes de sécurité dans le 8^e arrondissement.

M. LELLOUCHE souligne que chaque arrondissement parisien est doté d'un conseil de sécurité et de prévention de la délinquance. Il félicite Madame le Maire pour son initiative et insiste sur la proposition de mise en place de portiques de sécurité dans les établissements de nuit qui lui paraît bien adaptée. Il propose par ailleurs un diagnostic commun à plusieurs arrondissements voisins qui connaissent les mêmes problèmes de sécurité en vue d'un partage d'expériences qui permettra d'agir plus efficacement.

M. BALADI en sa qualité d'Adjoint chargé de la sécurité s'exprime. Pour lui, les problèmes de sécurité dans le 8^e arrondissement se concentrent dans des micro-quartiers comme les Champs Élysées où un individu a récemment pointé une arme à feu sur les forces de l'ordre, le quartier de la gare Saint Lazare, le quartier de l'Europe, les entrées des écoles et certains axes spécifiques comme les rues de Ponthieu et de la Boétie. Il rappelle qu'à cet effet, le Maire du 8^e, Mme d'HAUTESERRE, a rencontré le Préfet de Police en sa présence pour évoquer ces problèmes. Par ailleurs, elle a renforcé sa démarche en alertant les médias sur la situation du 8^e et la nécessité d'agir rapidement. Enfin, M. BALADI ajoute que l'action des élus du 8^e ne peut avoir lieu sans un diagnostic précis de l'ensemble des problèmes de sécurité de l'arrondissement et une concertation avec toutes les personnes, associations et institutions concernées. Le CSPDA sera l'outil qui permettra d'effectuer ce diagnostic, de se concerter en vue de la mise en œuvre d'actions efficaces pour améliorer la sécurité des habitants.

Afin d'éradiquer les rodéos de nuit des automobiles, notamment au niveau de la rue de Ponthieu, M. BEIGBEDER propose d'installer des ralentisseurs.

Mme BARLIS appelle à une large concertation sur le thème de la sécurité qui dépasse les clivages politiques. Mme d'HAUTESERRE rappelle que la sécurité a été une priorité dans sa campagne et ajoute qu'elle considère comme Mme BARLIS que la sécurité dépasse les clivages politiques. Dans un esprit consensuel et d'efficacité, elle lui demande donc de présenter un vœu commun.

- **A L'UNANIMITE**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER).
- **ABSTENTION** : **1** (Mme Corine BARLIS)

12°/ Mme Corine BARLIS, Conseillère d'arrondissement, présente un second vœu au conseil d'arrondissement relatif à la mise en place d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 8^e arrondissement.

« Considérant les multiples incidents graves survenus ces derniers mois dans le quartier des Champs Elysées, au petit matin, aux alentours de boîtes de nuit, notamment rue de Ponthieu et rue Arsène Houssaye ;

« Considérant que ces incidents constituent une atteinte grave à la sécurité des habitants, des commerçants et des touristes qui fréquentent chaque année cet arrondissement touristique ;

« Considérant l'engagement de campagne d'Anne HIDALGO relatif à l'amélioration de la sécurité dans les lieux les plus fréquentés, des touristes, qui viennent visiter Paris chaque année, ainsi que le Plan Tourisme mis en place par la préfecture de Police de Paris en juin 2013 mettant en place un dispositif de sécurité renforcé dans les zones touristiques telles que les Champs-Elysées ;

« Considérant la nécessité de renforcer la présence d'effectifs de police en uniforme dédiés et fidélisés aux Champs-Elysées, qui permettrait de lutter efficacement en journée et la nuit contre la délinquance, tout en renforçant les échanges et les liens de confiance entre la police, les habitants et les commerçants ;

« Considérant l'existence d'un Contrat de Sécurité Parisien (CSP) et la possibilité, laissée au maire d'arrondissement, de décliner ce plan parisien en signant un contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) et de mettre en place un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Arrondissement (CSPDA) ;

« Considérant l'intérêt du CSPDA dans lequel siègent l'ensemble des acteurs concernés dans les champs de la prévention et de la sécurité, Préfecture de Police, Parquet, Rectorat et élus de la majorité et de l'opposition municipale, traduction d'un engagement partenarial de la Mairie, de la Police et de la Justice pour notre arrondissement dans un but commun d'une coproduction de la sécurité »

Sur proposition de Mme Corine BARLIS, les élus du 8^e arrondissement demandent à la Maire du 8^e de mettre en place dans les plus brefs délais un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 8^e arrondissement.

- **A LA MAJORITE**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **2** (M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)
- **ABSTENTIONS** : **11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS).

13°/ Mme Catherine LECUYER, Conseillère de Paris chargée des affaires scolaires, présente le vœu relatif au bilan d'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013 dans les écoles du 8^e arrondissement.

« Considérant qu'en mars 2013, le Maire de Paris a décidé d'appliquer dès septembre 2013 le décret de Vincent PEILLON modifiant l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

« Considérant que cette décision n'a pas permis la mise en place de cette réforme dans de bonnes conditions et que la phase de concertation a été escamotée ;

« Considérant que la Mairie de Paris a dû faire face à de nombreux mouvements de contestation de la part des personnels de l'Education Nationale, de ses propres personnels, mais également des parents d'élèves ;

« Considérant les nombreux dysfonctionnements constatés et les premiers éléments d'évaluation de cette réforme, tels que :

- *La qualité inégale des activités dispensées dans le cadre des ateliers périscolaires ;*
- *L'insuffisante formation des animateurs en charge de ces ateliers, particulièrement les animateurs des associations / groupements partenaires de la Mairie de Paris ;*
- *L'absence de contrôle des associations / groupements partenaires retenus par la Mairie de Paris pour organiser les ateliers ;*
- *L'absence de réelle procédure transparente de désignation ;*
- *La sécurité des enfants (pendant les ateliers et lors des flux d'entrées et de sorties) ;*
- *L'information des parents ;*
- *La concertation avec les directeurs d'écoles ;*
- *La fatigue des enfants ;*
- *Une réforme particulièrement inadaptée aux enfants de maternelle ;*

« Considérant que les demandes de précisions sur le coût de cette réforme ont été laissées sans réponse ;

« Considérant les évolutions proposées par Benoît HAMON, Ministre de l'Education Nationale pour l'application de cette réforme »

Jeanne d'HAUTESERRE et les élus de la majorité du conseil du 8^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- *présente et rende public un bilan exhaustif sur tous les aspects précités de l'application de la réforme des rythmes scolaires dans le 8^e arrondissement et plus généralement à l'échelle de Paris,*
- *indique le coût précis de cette réforme, isolé du budget global consacré à la politique périscolaire à Paris.*

M. LELLOUCHE évoque conjointement le coût de la réforme de l'ARE estimé à 200 millions d'euros et le mécontentement des parents d'élèves ainsi que des professionnels de l'éducation. L'opacité des programmes proposés aux enfants et la multitude des associations intervenantes rajoutent à la confusion. Il demande une évaluation exhaustive des résultats de cette réforme qui a été appliquée à Paris dès la rentrée scolaire 2013, de manière autoritaire et précipitée.

M. BEIGBEDER demande que l'Inspection Générale de la ville de Paris réalise dans les plus brefs délais un audit concernant la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Sur le plan de la concertation, Mme BARLIS souligne que différentes réunions publiques ont été effectuées par la Mairie de Paris. En matière de dépenses, la mise en œuvre de l'ARE a été corrélée à l'amélioration du service périscolaire parisien, notamment par l'augmentation des taux d'encadrement des enfants qui passeront à 1 pour 18 en classe élémentaire et à 1 pour 14 en classe maternelle. Le coût global s'élève à 62,6 millions d'euros : 30,4 millions d'euros pour l'amélioration du périscolaire existant, 5,5 millions d'euros pour l'amélioration des ressources humaines, 26,7 millions d'euros pour l'ARE au sens strict (ateliers, sorties...). Les recettes pour l'année 2014 se montent à 28,8 millions d'euros : 6,8 millions d'euros au titre du fond d'amorçage par l'état, 5,8 millions d'euros du financement CAF au titre de l'ARE, 16,2 millions d'euros de financement CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse. Par conséquent, le coût net est de 33 millions d'euros au global et de 14,1 millions d'euros pour l'ARE, soit un coût net par enfant de 92 euros.

Mme BARLIS rappelle ensuite qu'un comité parisien de suivi qui associe les Maires d'arrondissement a été créé et qu'une évaluation interne de l'ARE au sein de la ville ainsi qu'une évaluation externe ont été mises en œuvre. Elle ajoute que le vœu déposé est prématuré et que les réponses aux interrogations soulevées seront apportées rapidement. Elle propose enfin de créer un comité de suivi local dans le 8^e arrondissement réunissant tous les partenaires acteurs de la réforme.

Mme LECUYER constate que le résultat de l'ARE est contraire aux attentes des familles et des personnels de l'éducation. Quant aux enfants, ils sont plus fatigués qu'auparavant. Elle s'inquiète de l'absence de prévisions concernant le financement de la réforme au cours des années futures.

M. PACHECO rappelle qu'une concertation n'est efficace que si l'exécutif municipal prend en compte les propositions et les conclusions énoncées à l'échelon local, ce qui n'a pas été le cas. Concernant l'audit externe, il regrette le manque de clarté sur les axes de travail et les objectifs qui n'ont pas été clairement définis.

- **A LA MAJORITE**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER).
- Suffrage exprimé **CONTRE** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS).

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h45.



Mme Jeanne d'HAUTESERRE